



ARRÊTÉ DU MAIRE 038-2026 du 28 avril 2026

ARRÊTÉ AUTORISANT LA MISE EN PLACE D'UN FOOD TRUCK SUR L'ESPACE PUBLIC A L'OCCASION

La Maire de la Commune de Joué l'Abbé,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la demande présentée par l'association JAM Basket, par l'intermédiaire de Madame BILLOU, en vue de l'organisation de son Assemblée Générale le dimanche 7 juin ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser à titre exceptionnel l'installation d'un Food truck sur le domaine public à cette occasion ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité, la salubrité et le bon ordre publics ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation du Food truck « Sarah 's Inn » est autorisée sur l'espace public situé chemin du Stade le 07 juin 2026 de 10h à 20h, dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'association JAM Basket.

Article 2 : Le bénéficiaire devra respecter l'ensemble des règles sanitaires, de sécurité incendie, d'hygiène alimentaire et de tranquillité publique en vigueur. Aucune nuisance sonore excessive ne devra être constatée.

Article 3 : Le véhicule devra être positionné de manière à ne pas gêner la circulation des piétons, l'accès des secours ni les riverains. Les issues de secours et accès PMR devront rester libres.

Article 4 : Le bénéficiaire devra assurer le nettoyage complet de l'emplacement occupé et l'évacuation des déchets à l'issue de la manifestation.

Article 5 : L'organisateur et l'exploitant du Food truck demeurent seuls responsables de tout incident, dommage ou accident pouvant survenir du fait de cette occupation.

Article 6 : La présente autorisation pourra être suspendue ou retirée immédiatement en cas de non-respect des dispositions du présent arrêté ou pour motif d'ordre public.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

Article 9 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Le représentant du JAM Basket,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballon et Savigné l'Evêque,
- Madame la Maire de Joué l'Abbé,

Fait à Joué l'Abbé, le 28 avril 2026

La Maire,
LAINÉ Magali

